

La mesure que le gouvernement propose me paraît pécher non seulement dans sa substance mais par rapport au droit. Je donne ce conseil dans l'espoir que, d'ici à ce que nous reprenions l'étude du bill, le ministre le reconsidérera.

M. Cliff Downey (Battle-River): Monsieur l'Orateur, je suis fort heureux de parler aujourd'hui de ce projet de loi. Même si je n'ai pas assisté à toutes les séances du comité chargé d'étudier cette mesure, puisque j'assistais aux réunions du comité des finances où l'on examinait un autre gâchis du gouvernement, le Livre blanc sur la réforme fiscale, j'estime être parfaitement compétent pour parler de cette mesure, en qualité de porte-parole du NPD en matière d'agriculture et de céréalier. J'ai fort bien gagné ma vie en cultivant des céréales et je crois connaître les problèmes qui se posent dans ce domaine aussi bien que tout autre député.

Divers députés qui ont parlé avant moi ont voulu donner l'impression que cette mesure devait être adoptée en toute hâte et ont laissé entendre que, autrement, les ventes canadiennes de céréales en souffriraient. Étant donné en partie une amélioration de l'art de la vente et, je suppose, des conditions atmosphériques moins favorables dans bien des régions du monde, les ventes de céréales en général ont augmenté rapidement depuis six mois. La situation du céréalier a changé radicalement.

Je m'imagine ce qui serait arrivé si ce bill avait été adopté le printemps ou l'hiver dernier. Ces 107 pages prévoyant des contrôles et des règles bureaucratiques, on leur aurait accordé le mérite de l'augmentation des ventes de céréales. Il me semble entendre le ministre de l'Agriculture (M. Olson) s'exclamer que nous avons réalisé une chose remarquable et vanter la loi en ces termes: «Voyez les ventes de céréales au pays: elles dépassent nos possibilités d'acheminement vers le marché, taxent au maximum nos moyens de transport. Et tout cela est l'œuvre de ce bill fameux visant le classement d'après la teneur en protéines et diverses autres mesures.» Certaines dispositions de ce bill sont valables, je ne saurais le nier. Je me contente de dire que toutes ces ventes se sont effectuées en vertu des règles existantes et que ce bill n'y a été pour rien.

On fait grand état des dispositions visant le classement selon la teneur en protéines, qui serait le nec plus ultra en matière de ventes de céréales. Dans certaines régions, le classement selon la teneur en protéines sera sans doute utile. Cependant, à mon avis, un amendement minuscule à la loi actuelle sur les

céréales aurait suffi à l'introduire. Nous n'avons pas besoin de 107 pages de réglementation, ce que nous imposerait un bill comme celui-ci. Le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) a été très éloquent sur la question. A mon avis, ses propositions, comme à peu près tout ce qui nous vient du Nouveau parti démocratique d'ailleurs, impliquent une réglementation sans fin. Ils cherchent à obtenir le plus grand contrôle possible sur chaque individu. Peu importe sur quel domaine ils se prononcent, leurs recommandations se résument à cela.

Le Conseil national des grains a été nommé par le gouvernement. Il a recommandé la majorité de ces modifications, mais comme on l'a déjà signalé, bien peu ont été acceptées. Mais revenons à l'amendement tendant à inclure les camions aussi bien que les wagons. A mon avis, c'est une considération importante, et elle prend de l'importance quand on songe à l'éventuel abandon de lignes ferroviaires. Le gouvernement, comme bien d'autres, a donné à entendre qu'avec le temps le nombre des points de livraison dans les Prairies pourrait être réduit à 50. A mon avis, à bien des égards, la chose est impossible ou peu pratique. On compte actuellement 1,800 points de livraison. En réduisant leur nombre à 50, on multiplierait par 36 le nombre de livraisons à chaque élévateur. Les problèmes mécaniques que cela poserait sont astronomiques.

• (4.00 p.m.)

Si ces livraisons, multipliées par 36, étaient réparties sur toute l'année, la manutention pourrait se faire. Mais il faut compter sur le temps, et le fait que les agriculteurs se partagent entre les semences, la moisson et d'autres activités nécessaires. Il serait donc impossible de répartir les livraisons de la ferme à l'élévateur assez bien pour éviter un embouteillage magistral. A l'avenir, nous aurons peut-être trois catégories d'élévateurs. Bien entendu, il y aura les élévateurs terminaux. Nous aurons aussi peut-être des points de livraison près de la voie ferrée, élévateurs plus vastes, et des points de livraison éloignés des voies, d'où il faudra transporter le grain par camions. Ce serait faisable compte tenu du fait qu'aujourd'hui bien des wagons ne peuvent transporter que 1,300 ou 1,400 boisseaux de céréales à la fois. Sauf erreur, certains wagons ne peuvent en charger que 1,300 boisseaux. Par ailleurs, il existe des camions conçus pour rouler sur les grandes routes qui peuvent en contenir 1,000. La différence entre les frais des deux modes de transport est minime. Il y a deux élévateurs à grain à une quinzaine de milles de la ville où je demeure.